

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 10 avril 2013 et à laquelle sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
M. Mario Côté (Causapsca)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Martin Landry (Albertville)
M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Yves Bilodeau (Val-Brillant)
M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Madame Chantale Lavoie.

ainsi que (comme 2e représentant) :

Mme Paule Lévesque (Amqui)
M. Jean-Guy Chouinard (Sayabec)

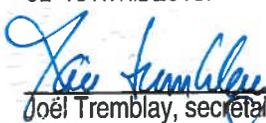
M. Mario Lavoie, secrétaire-trésorier et M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint sont aussi présents.

Résolution CM 2013-061 concernant la consultation sur la création des aires protégées au Bas-Saint-Laurent

- Considérant que le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques pour porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie de la province d'ici 2015;
- Considérant que ce projet vise la protection du patrimoine naturel pour le bénéfice des générations futures et qu'il nécessite la mise en place d'un réseau bien distribué sur le territoire qui se doit d'être représentatif de l'ensemble des écosystèmes ou habitats d'une région;
- Considérant que les industriels de la région ont entamé un processus de certification qui s'est soldé au printemps 2010 par l'obtention d'un certificat Forest Stewardship Council (FSC) et que cette démarche exige que les industriels forestiers déposent une proposition d'aires protégées candidates qui doit faire l'objet d'un certain consensus auprès des parties intéressées;
- Considérant que la proposition qui fait l'objet de la présente consultation émane d'un comité d'experts formé de représentants du MRN, du MDDEP, de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et du Conseil Régional de l'environnement;
- Considérant qu'il nous apparaît que le travail réalisé par le comité technique a été fait de façon très rigoureuse afin d'assurer une protection convenable aux 7 ensembles physiographiques identifiés sur le territoire bas-laurentien;
- Considérant que le comité technique a ajusté les secteurs retenus de façon à minimiser les impacts sur la possibilité forestière.

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de donner un avis favorable à la proposition d'aires protégées faisant l'objet de la présente consultation et de demander à la CRÉ de s'assurer que les efforts de protection pour un même ensemble physiographique présent dans plus d'une région soient partagés équitablement entre les régions concernées et que la mise en application de toute autre mesure d'atténuation raisonnable permettant de diminuer encore davantage les impacts sur la possibilité forestière soit également appliquée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 15 AVRIL 2013.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.